

# ASSEMBLEE COMMUNALE DU 3 MAI 2017

**Présidence :** Monsieur Daniel Raboud, syndic

**Citoyennes et citoyens présents :** 16 ; conseil communal : 5, soit 21

**Conseil communal :**

- Monsieur Jean-François Moura, vice-syndic
- Monsieur Alain Saudan, conseiller communal
- Madame Suzanne Cosandey, conseillère communale
- Monsieur Antoine Castella, conseiller communal

**Secrétaire :** Madame Marthe Brodard

---

## **Convocation :**

- affichée au pilier public dès le jeudi 13 avril 2017 ;
  - publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 15, du 14 avril 2017 ;
  - insérée dans le Bulletin d'information numéro 80 distribué à tous les ménages le 13 avril 2017 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo ; décision de l'assemblée communale du 7 décembre 2016), ainsi que sur le site internet.
- 

## **Ordre du jour :**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2016**
- 2. Comptes 2016**
  - 2.1. Compte de fonctionnement**
    - a) rapport de l'organe de révision
    - b) préavis de la commission financière
    - c) approbation
  - 2.2. Compte des investissements**
    - a) rapport de l'organe de révision
    - b) préavis de la commission financière
    - c) approbation
- 3. Présentation du plan financier**
- 4. Bouclage de conduites d'eau**
  - Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine
  - Chemin du Saudillet – Chemin de la Prairie
- 5. Alpage « Pra Fleuri » - modification du projet d'adduction d'eau, financement**

## 6. Adoption d'un règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

## 7. Divers

---

A 20.00 heures, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes pour la deuxième assemblée de la législature 2016-2021 et de les saluer cordialement ; il les remercie d'avoir répondu à la convocation, ce malgré l'ultime débat télévisé « Macron / Le Pen » qui précède l'élection présidentielle française de dimanche 7 mai 2017, ainsi que la « Coupe UEFA » opposant Monaco à la Juventus. « Bravo d'avoir préféré le débat communal de ce soir ! ».

### Monsieur le Syndic :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

« <sup>1</sup>L'assemblée vote à main levée.

<sup>2</sup>Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

<sup>3</sup>Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence ».

- Monsieur le Syndic excuse l'absence de Mesdames et Messieurs Sandrine Castella, Marie-Claude Moura, Pierre Beaud, Alex Beaud, Florian Beaud, Laurent Zenoni.
  - Il nomme **Monsieur Eric Delabays** en qualité de scrutateur.
- 

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format « PowerPoint ».

---

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2016

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2016 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site Internet dès sa rédaction (art. 22, 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé, à l'unanimité**, avec remerciements à Madame Brodard.

## 2. Comptes 2016

Un exemplaire des comptes est remis à chaque participant (compte de fonctionnement, et compte des investissements).

### 2.1. Compte de fonctionnement

**Monsieur Antoine Castella**, conseiller responsable des finances, présente le compte de fonctionnement. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

Le résultat des dix chapitres avec comparaison entre ceux du budget 2016 et des comptes 2015 est projeté au moyen d'un « beamer ». Il comprend des informations relatives aux écarts avec le budget, un résumé, ainsi que des graphiques : résultats 2016, répartition des revenus et des charges.

Aucune question n'est posée.

Le compte de fonctionnement solde comme suit :

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| - revenus :                  | <b>5'205'518.16 fr.</b>    |
| - charges :                  | <b>5'199'748.50 fr.</b>    |
| <b>excédent de revenus :</b> | <b><u>5'769.66 fr.</u></b> |

Des réserves ont été constituées pour un montant de **440'000 fr.** ; elles sont destinées à :

|   |                           |
|---|---------------------------|
| - la réfection de routes :  | <b>260'000 fr.</b>        |
| - l'isolation du bâtiment administratif, changement de fenêtres et à la réfection de la toiture : | <b>150'000 fr.</b>        |
| - à l'achat et au remplacement de matériel informatique :   | <b>10'000 fr.</b>         |
| - à des travaux de réfection du bâtiment scolaire :   | <b>20'000 fr.</b>         |
| <b>Total égal aux réserves constituées :</b>  | <b><u>440'000 fr.</u></b> |

### ***Bilan au 31 décembre 2016***

**Monsieur Antoine Castella** se réfère au bilan, dont un résumé a été publié dans le bulletin d'information numéro 80, d'avril 2017 (page 5).

Il en projette les résultats :

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| - Total des actifs :       | <b>5'963'892.62 fr.</b>    |
| - Total des passifs :      | <b>5'958'122.96 fr.</b>    |
| <b>Excédent d'actifs :</b> | <b><u>5'769.66 fr.</u></b> |

## 2.2. Compte des investissements

Un tableau qui comprend le détail des investissements a été inséré dans le bulletin d'information précité (pages 9 et 10).

**Monsieur Antoine Castella** le résume et en rappelle les résultats :

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| - Total des charges :  | <b>995'983.95 fr.</b>          |
| - Total des produits : | <b><u>1'088'218.70 fr.</u></b> |

|                              |                                    |
|------------------------------|------------------------------------|
| <b>Excédent de revenus :</b> | <b><u><u>92'234.75 fr.</u></u></b> |
|------------------------------|------------------------------------|

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud** informe l'assemblée de l'achat de l'immeuble numéro 4136, anciennement propriété de Monsieur Sixte Currat et consorts (en communauté héréditaire), soit d'une remise : Route des Lières 52a, pour un montant de **20'000 fr.**

Le compte des investissements ne suscite aucune question.

**Monsieur Antoine Castella** renseigne les participants au sujet des travaux en cours de réalisation.

Ceux-là sont résumés comme suit :

|   |                              |
|---|------------------------------|
| - Investigations sites pollués :                  | <b>30'490.60 fr.</b>         |
| - Aménagement de la zone à bâtir du « Saudillet » | <b><u>612'046.40 fr.</u></b> |

|                |                                     |
|----------------|-------------------------------------|
| <b>Total :</b> | <b><u><u>642'537.00 fr.</u></u></b> |
|----------------|-------------------------------------|

Au sujet des travaux d'aménagement de la zone à bâtir du « Saudillet », budgétisés à raison de 500'000 fr., Monsieur Castella expose que le dépassement de 112'046.40 fr. est la conséquence d'un changement de tracé des canalisations. En outre, les fouilles ont dû être exécutées à une profondeur de 4,50 m. au lieu de 2,50 m., ce qui a généré des coûts supplémentaires de remise en état du terrain.

L'excédent de dépense a été financé par la vente des parcelles.

La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée.

---

### ***Rapport de l'organe de révision du 3 avril 2017 - Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle***

La Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, en qualité d'organe de révision désigné par l'assemblée communale du 13 avril 2016, a vérifié les comptes de l'année 2016 (art. 98d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 60c du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Les résultats détaillés sont consignés dans la formule de vérification établie par le Service des communes (art. 60d RELCo). Cette formule, complétée le 14 mars 2017, a été portée, le même jour, à la connaissance du conseiller responsable des finances et de la commission financière, puis elle a été transmise au conseil communal, accompagnée du rapport du 3 avril 2017.

Le rapport de révision a été annexé aux comptes mis en consultation au Bureau communal, dès l'envoi de la convocation à l'assemblée. Dans son rapport, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2016.

---

**Monsieur le Syndic** cède la parole à Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, lequel donne lecture du rapport de ladite commission, lequel est reproduit ci-dessous :

**« Point 2.1 lettre b « Compte de fonctionnement »**

*Conformément aux prescriptions légales, les comptes communaux 2016 ont été contrôlés par la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle.*

*Permettez-moi de vous donner lecture du rapport de révision établi en date du 3 avril 2017.*

*Ce rapport, ainsi que le détail des comptes de fonctionnement 2016 ont été présentés et commentés à la Commission financière par M. le Conseiller communal Antoine Castella, Mme Pascale Borcard, caissière, et par M. Luciano Domingues de la Fiduciaire Ruffieux SA.*

*La Commission financière tient à relever l'excellent résultat des comptes de fonctionnement 2016 dû principalement à des rentrées fiscales plus importantes que budgétées. Ce résultat a permis au Conseil communal d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un peu plus de CHF 318'000.-.*

*Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications fournies, nous recommandons à l'assemblée communale de ce jour d'approuver les comptes de fonctionnement 2016 tels que présentés.*

*Les membres de la Commission financière :*

*Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas »*

**« Point 2.2 lettre b « Compte des investissements »**

*Les comptes d'investissement font également partie du contrôle fiduciaire que vous venez d'entendre.*

*Lors de notre séance du 14 mars, les représentants de la commune ont fourni toutes les explications relatives aux écarts intervenus entre le budget et les chiffres de la comptabilité 2016.*

*Par conséquent, la Commission financière vous recommande d'approuver également les comptes d'investissements 2016.*

Nous remercions les membres du Conseil communal pour leur disponibilité et félicitons tout particulièrement M. Antoine Castella pour la rigueur dont il a su faire preuve durant cette première année passée à la tête des finances communales. Nous relevons également la qualité du travail de Mme Pascale Borcard pour la parfaite tenue des comptes.

Les membres de la Commission financière :

Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas »

Ces rapports sont signés : Thierry Sottas, président ; ils sont joints au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

---

- **Approbation du compte de fonctionnement**

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement de l'année 2016, lequel solde par un excédent de revenus de 5'769.66 fr., est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.

- **Approbation du compte des investissements**

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements de l'année 2016, lequel solde par un excédent de revenus de 92'234.75 fr., est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.

Au nom du conseil, Monsieur le Syndic remercie Monsieur Antoine Castella, Madame Pascale Borcard, ainsi que Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière.

---

### 3. Présentation du plan financier

Monsieur Antoine Castella rappelle qu'un plan financier a déjà été présenté lors de l'assemblée du 7 décembre 2016.

Le plan, dont il donne connaissance aujourd'hui (art. 86d LCo) a été adapté suite au bouclage des comptes 2016. Désormais, celui-là sera établi sur la base du dernier exercice comptable.

Monsieur Castella communique les éléments de son rapport (pièce numéro 3, jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante).

Il projette divers tableaux qui comportent, notamment les investissements prévus, les principaux éléments qui auront une incidence sur les finances communales, les résultats présumés des exercices comptables des cinq prochaines années (compris les investissements prévus), la marge nette d'autofinancement.

A l'intention de **Monsieur Eric Delabays**, lequel sollicite des informations au sujet de l'investissement de **350'000 fr.** prévu pour le bâtiment administratif, **Monsieur Alain Saudan**, conseiller communal, responsable du dicastère des bâtiments, précise que, notamment l'enveloppe thermique doit être améliorée.

**Conformément à l'article 10 lit. r) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée prend acte du plan financier et de ses mises à jour.**

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Antoine Castella, la commission financière, ainsi que Madame Pascale Borcard, caissière.

---

#### **4. Bouclage de conduites d'eau**

- **Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine**
- **Chemin du Saudillet – Chemin de la Prairie**

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud**, responsable du dicastère des eaux, expose ce qui suit :

L'assemblée communale du 7 décembre 2016 a décidé la réfection de tronçons de routes nommées ci-après :

- Route de la Gare ;
- Chemin de la Prairie.

Les dépenses y relatives et admises, s'élèvent, respectivement à 14'300 fr. et à 23'000 fr.

Pour se conformer aux exigences légales en matière d'approvisionnement en eau potable et aux directives qui en découlent, sur mandat de la commune, un bureau d'ingénieurs a établi un plan des infrastructures en eau potable – PIEP, lequel a été transmis récemment, pour examen préalable, au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Ce document prévoit un plan de mesures, dont le bouclage des conduites d'eau :

- Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine ;
- Chemin du Saudillet - Chemin de la Prairie.

Le bouclage a pour but d'améliorer la sécurité du réseau et le renouvellement de l'eau dans les conduites.

La réalisation de ces mesures implique la pose de conduites de liaison.

Dès lors, simultanément à l'exécution des travaux de réfection des tronçons de routes précitées, le conseil propose d'enfouir les nouvelles conduites.

**Monsieur Raboud** projette les photos des endroits concernés, ainsi que deux plans qui mentionnent le tracé des conduites.

L'exécution des dites mesures est devisée comme suit :

|   |                      |
|---|----------------------|
| - Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine | 28'000.00 fr.        |
| - Chemin du Saudillet - Chemin de la Prairie                            | 47'000.00 fr.        |
| <b>Total :</b>  | <b>75'000.00 fr.</b> |
| Dont à déduire une subvention de l'ECAB : 15.75 %                       | 11'812.50 fr.        |
| La dépense nette se monte à :   | <u>63'187.50 fr.</u> |

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur le Syndic donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense sera couverte par les recettes courantes (pièce numéro 4).

**Madame Marie-Claire Pharisa** demande si le financement sera opéré au moyen des recettes, sous le chapitre de l'eau ou des recettes d'impôts. Elle observe que le chapitre de l'eau est déficitaire.

**Monsieur le Syndic** lui répond que les liquidités permettent de payer la dépense, laquelle ne grèvera pas le chapitre 700, approvisionnement en eau.

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, donne lecture du rapport suivant :

« **Point 4 « Bouclage de conduites d'eau »** »

*Les membres de la Commission financière ont pris connaissance lors de leur séance du 19 avril dernier, des projets de bouclage de conduites d'eau qui viennent de vous être présentés :*

- Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine
- Chemin du Saudillet – Chemin de la Prairie

*Ces investissements étant nécessaires pour mettre notre réseau d'eau en conformité aux exigences légales, il nous paraît tout à fait opportun de profiter de la réfection de ces deux tronçons de routes pour effectuer ces travaux de bouclage de conduites d'eau.*

*Aussi, la Commission financière propose à l'assemblée de ce jour d'accepter ces deux objets pour un total de CHF 75'000.- subventionné à raison de 15,75%, soit un solde à charge des finances communales de CHF 63'187.50. Ce montant sera financé par les recettes courantes.*

*Les membres de la Commission financière :*

*Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas »*

Ce rapport, signé : Thierry Sottas, président, est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

**Soumis à l'assemblée, le bouclage de conduites d'eau**

- Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine
- Chemin du Saudillet – Chemin de la Prairie

est admis par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.

**5. Alpage « Pra Fleuri » - modification du projet d'adduction d'eau, financement**

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud** présente cet objet comme suit :

Lors de l'assemblée communale du 7 décembre 2016, le conseil a présenté un projet de réfection du captage d'eau de « Pra Fleuri », du fond de l'étable, ainsi que d'aménagement d'une fosse à lisier. Ce projet a été budgétisé, à raison de **116'000 fr.**, dont **15'000 fr.** pour l'adduction d'eau ; il a été admis par vote au scrutin ouvert.

La partie relative à la réfection du captage d'eau prévoyait l'aménagement de deux chambres de décantation. Toutefois, l'eau restait prise en surface.

Lors des délibérations, un citoyen actif a formulé une proposition d'effectuer un branchement sur le réseau des « Joux » et de poser une conduite souterraine jusqu'à l'ancien captage de « Pra Fleuri ».

Cette proposition vise à assurer une alimentation en eau correspondant aux exigences légales en la matière et aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Avec la collaboration du personnel communal, le conseil a réexaminé cet élément du projet. Ses réflexions lui ont permis de proposer la réalisation suivante :

- a) fouille d'une longueur d'environ 700 mètres ;
  - b) pose :
    - d'une chambre de captage et raccordement à la conduite existante des « Joux » ;
    - d'un regard de contrôle sur le tracé de la conduite ;
    - d'une citerne enterrée de 5'000 litres, située vers l'ancien captage de « Pra Fleuri » ;
    - d'un regard en amont de ladite citerne pour la mise en place d'un réducteur de pression ;
- raccordement :
- de la conduite des « Joux » à la citerne de « Pra Fleuri » ;
  - de la conduite d'eau existante de « Pra Fleuri ».

Au regard des offres reçues, l'adduction d'eau (main-d'œuvre et fournitures) est devisée à **55'000 fr.**

Compte tenu du montant de **15'000 fr.** accepté par l'assemblée précitée, la modification du projet d'adduction d'eau engendrera une dépense supplémentaire de **40'000 fr.**, laquelle sera également financée par prélèvement sur le compte : « Fonds des chalets ».

Ce projet sera subventionné par le canton à raison de **27 % de 40'000 fr.**, ce qui représente **10'800 fr.**

L'équipe communale est en mesure d'exécuter ces travaux.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur le Syndic donne lecture d'un rapport qui indique que la dépense nette de **29'200 fr.** sera financée par prélèvement sur le compte : « Fonds des chalets » - pièce numéro 5.

Pour se conformer à la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, Monsieur Jean-François Moura, membre de l'association Moura, laquelle est amodiatrice de l'alpage de « Pra Fleuri », ainsi que Monsieur Francis Baechler, locataire du fenil du même nom, se refusent et quittent la salle de séance (art. 21, 65 LCo, 11, 25 RELCo).

La discussion est ouverte.

**Monsieur Pierre Bovet** demande s'il y aura suffisamment d'eau pour alimenter les deux alpages.

**Monsieur Yves Borcard**, collaborateur communal, l'informe que l'installation est prévue pour desservir les deux alpages ; elle comprend une citerne de 5'000 litres. En outre, le bétail pourra être abreuvé au moyen de l'ancienne source.

**Monsieur Henri Currat** soutient ce projet, lequel a pour but d'assurer de l'eau claire.

**Monsieur Laurent Borcard** suggère de prévoir l'alimentation du chalet « Cierne Marion » et de veiller à ce que l'eau ne soit pas perdue.

Il est précisé que la conduite existante sera maintenue.

Les travaux seront exécutés en automne.

**Monsieur le Syndic** invite **Monsieur Thierry Sottas** à lire le rapport de la commission financière (pièce numéro 2), dont voici la teneur :

**« Point 5 - Alpage Pra Fleuri - modification du projet d'adduction d'eau, financement »**

*La Commission financière a également pris connaissance de cette modification du projet d'adduction d'eau de l'alpage « Pra Fleuri » lors de sa séance du 19 avril.*

*Cette nouvelle proposition d'effectuer un branchement sur le réseau des « Joux » et de poser une conduite souterraine jusqu'à l'ancien captage de « Pra Fleuri » permet d'assurer une alimentation en eau de bien meilleure qualité correspondant aux exigences légales en la matière.*

La Commission financière propose donc à l'assemblée de ce jour d'accepter ce nouvel investissement.

Le total de ces travaux effectués par le personnel communal se monte à CHF 55'000.-. Un investissement de CHF 15'000.- ayant déjà été accepté par l'assemblée communale du 7 décembre 2016, cette modification engendrera une dépense supplémentaire de CHF 40'000.- subventionnée à raison de 27%, soit un solde à charge de la commune de CHF 29'200.-. Tout comme le premier investissement de CHF 15'000.-, ce montant de CHF 29'200.- sera financé par un prélèvement sur le compte « Fonds des chalets ».

Les membres de la Commission financière :

Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas »

**Soumis à l'assemblée, la modification du projet d'adduction d'eau de l'alpage de « Pra Fleuri » et son financement sont admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

**Monsieur le Syndic** communique à Messieurs Jean-François Moura et Francis Baechler le résultat du vote. Ces derniers remercient l'assemblée.

---

## 6. Adoption d'un règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Le règlement susmentionné et son annexe numéro 1 ont été tenus à disposition au Bureau communal et publiés sur le site internet.

**Madame Suzanne Cosandey**, conseillère responsable du dicastère, en présente chaque article, dont un résumé est projeté au moyen du « beamer ». Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 6).

A également été présentée l'annexe numéro 1 au règlement précité, laquelle mentionne que le tarif maximal d'une journée est fixé à **100 fr.** (sans les repas).

**Madame Cosandey** précise qu'actuellement, le tarif d'une journée de placement est de **79 fr.** L'annexe numéro 1 permet à la commission AES de proposer au conseil communal, si nécessaire, une augmentation pour couvrir les frais de fonctionnement.

A sa demande, la précitée renseigne **Madame Christelle Zenoni** au sujet des tarifs. Le montant de **79 fr.** couvre une journée complète, sans les repas.

**Monsieur Eric Delabays** suppose que cette nouvelle prestation va engendrer des navettes de bus supplémentaires. **Madame Cosandey** lui répond que selon les évaluations effectuées, l'organisation actuelle des transports permettra d'assurer ces déplacements.

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud** remercie **Madame Cosandey**. Cet accueil extrascolaire répond aux demandes des parents et satisfait aux exigences légales.

***Soumis au vote de l'assemblée, le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) et son annexe numéro 1 sont adoptés, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.***

---

## 7. Divers

### a) La Poste CH SA

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud** communique les informations suivantes :

La Poste est chargée par le Conseil fédéral de fournir un service public moderne. Elle porte un grand intérêt à ce mandat qui exige, d'une part, une offre postale tournée vers les habitudes diverses de la clientèle et, d'autre part, vers un renforcement de son efficacité.

C'est pourquoi elle définit, en permanence, de nouveaux concepts d'avenir qui s'intègrent, en toute simplicité, dans le quotidien des clientes et des clients. Elle considère ainsi pouvoir, aujourd'hui comme demain, assurer une desserte de qualité élevée sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, depuis plusieurs années, la Poste examine l'offre de Grandvillard. Elle soutient que l'utilisation des prestations de l'office de poste est peu importante. Par rapport aux quantités 2012, les volumes sont restés similaires.

La Poste estime qu'il n'est plus possible de fournir ses prestations sous la forme actuelle, soit l'exploitation d'un office de poste.

Suite aux entretiens avec le conseil en 2013 et en 2014, par manque d'un partenaire pour une agence postale, la Poste a notifié à la commune une décision de mise en place d'un service à domicile. Le conseil communal a alors fait valoir son droit de vérification de cette décision par la « PostCom ». Cette commission, indépendante du Département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication – DETEC, a recommandé à la Poste, en mai 2015, de renoncer à la mise en place d'un service à domicile et a demandé à la Poste, à la commune et aux commerces locaux de collaborer pour mettre en place une agence postale, laquelle conviendrait mieux qu'un service à domicile.

Après environ deux ans, la Poste a relancé les démarches auprès de partenaires potentiels afin de remplacer l'office de poste par une agence postale. L'objectif des entretiens reste de parvenir à un accord avec le conseil communal.

La poste a rappelé qu'il ne s'agit pas d'une fermeture avec disparition des prestations postales, mais du remplacement de l'office par une forme alternative de desserte, soit une agence postale ou un service à domicile.

La précitée a annoncé des améliorations en relation avec la mise en exploitation d'une agence postale.

Suite à l'entretien qui a eu lieu avec les représentants de la Poste le 17 mars 2017, le conseil a repris contact avec les commerçants. Les locaux, la formation du personnel ne leur permettent pas d'entrer en matière.

En outre, le contrat de bail concernant les locaux expirera en février 2018. La propriétaire projette une rénovation du bâtiment. Elle n'envisage pas une poursuite des relations contractuelles.

Une prochaine rencontre avec les représentants de la Poste est fixée à fin juin 2017.

**b) Ramassage hebdomadaire des sacs-poubelles**

**Le conseil recommande de déposer les sacs-poubelles le jour du ramassage.** Ceux mis sur la rue la veille sont ouverts par des animaux. Il est projeté deux diapositives, lesquelles démontrent les déchets éparpillés sur la chaussée.

Monsieur le Syndic rappelle également qu'un programme mentionnant les changements de jour en raison des fêtes en cours d'année est affiché au pilier public et inséré sur le site internet.

**c) Site internet**

La présentation du site internet a été actualisée. Celui-là peut être consulté sur les smartphones et les tablettes.

Une possibilité de s'abonner aux actualités a été introduite. Aussi, les abonnés reçoivent une notification lorsqu'une nouvelle actualité est publiée.

**d) Centrale de biogaz – « Journée portes ouvertes »**

La centrale de biogaz est en fonction. Sa production progresse et s'inscrit dans le programme des énergies renouvelables.

Une journée « Portes ouvertes » aura lieu **le samedi 7 octobre 2017**. En temps utile, une information parviendra à tous les ménages.

**e) Monsieur Jean-Paul Zenoni, chauffeur de bus scolaire – fin d'activité**

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud** informe les participants qu'après quelque huit années de bons et loyaux services, Monsieur Jean-Paul Zenoni, mettra fin à son activité de chauffeur de bus scolaire.

Il souligne que cette activité demande une grande disponibilité, de la compréhension et de la patience envers nos chères têtes blondes. Monsieur Zenoni l'a exercée de manière exemplaire.

Le précité n'est pas présent. Toutefois, Monsieur le Syndic exprime la reconnaissance de la population et du conseil ; il le remercie vivement.

**f) Mutation majeure au sein de l'administration communale – départ à la retraite de Madame Marthe Brodard**

**Monsieur le Syndic Daniel Raboud** rend hommage à Madame Marthe Brodard en ces termes :

« Madame Marthe Brodard, secrétaire communale, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée au 31 octobre 2017. Avec son départ, une page de vie de notre Bureau communal se tourne.

A la suite d'une réorganisation de l'administration, Madame Brodard est engagée le 16 août 2005 et prend le poste de secrétaire communale à 100 % des mains de Madame Jeannette Beaud qui remettait sa fonction de secrétaire communale pour assumer exclusivement celle de caissière.

Lors de son engagement, le parcours professionnel et l'expérience de Madame Brodard correspondent, en tous points, au profil idéal d'une secrétaire communale. Durant plus de trente années, elle fut secrétaire et assistante dans des études d'avocats et de notaires, notamment pendant seize ans auprès de Maître Rémi Brodard, ancien Conseiller d'Etat. Elle est donc au bénéfice d'une expérience dans les affaires administratives, comptables et juridiques, particulièrement dans l'établissement d'actes notariés, la gestion et le suivi de dossiers de tous genres, le contact avec les clients, la correspondance complexe...

Ayant la plume facile et sachant jongler avec les mots, Madame Brodard excelle en correspondance et dans la prise de procès-verbaux. Sous sa responsabilité, le bulletin d'information communal évolue ; sa propre griffe est identifiable. Aussi, elle fait partie des rares secrétaires qui maîtrisent et pratiquent encore la sténographie.

Dotée d'une facilité dans les contacts humains, elle met son interlocuteur à l'aise et s'adapte à toutes les situations.

Elle s'est aussi très vite acclimatée et s'est montrée coopérative aux divers changements, notamment de :

- trois syndicats, dont un syndique, avec chacun/e son caractère et sa manière d'aborder et de régler les dossiers ;
- douze conseillers communaux avec leurs spécificités ;
- trois nouvelles collègues de travail, en formant un team répondant aux critères d'un service public de qualité ;
- l'évolution informatique, y compris la maintenance du site internet communal.

C'est avec compétence, professionnalisme et grande discrétion que Madame Brodard s'acquitte des nombreuses tâches variées, parfois complexes d'une administration communale.

Pour l'excellent travail accompli et pour sa grande disponibilité, le conseil communal, les collaboratrices et les collaborateurs communaux, la population grandvillardine vous adressent, chère Madame Brodard, leur gratitude et leur reconnaissance sincères.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'activité et, d'ores et déjà, une excellente retraite bien méritée.

Que la Commune de Grandvillard reste longtemps gravée dans votre cœur !

**Madame Brodard** remercie chaleureusement l'assemblée, le conseil communal et la population de la confiance témoignée pendant les douze années d'activité exercées à Grandvillard. Elle souligne les bons contacts entretenus avec les autorités et les habitants.

---

L'ordre du jour est épuisé ; la parole n'est pas demandée.

Monsieur le Syndic clôt l'assemblée à 21.30 heures. Il remercie les participants de la confiance témoignée au conseil communal. Il remercie également ses collègues de leur disponibilité et de la part de responsabilité assumée dans la gestion des affaires communales.

Il remercie aussi la commission financière, la commission d'aménagement, ainsi que le corps des sapeurs-pompiers ; ce dernier a été particulièrement sollicité en janvier dernier, lors de l'incendie de Villars-sous-Mont.

Il souhaite que le Giron des musiques qui aura lieu à Grandvillard du 19 au 21 mai 2017 raffermisse les liens et crée des amitiés.

Il invite Monsieur Antoine Castella à projeter un film « Explorateur Cascade de Grandvillard », film suivi d'un moment d'échange et d'amitié.

**La secrétaire :**



Marthe Brodard

**Le syndic**



Daniel Raboud